

La Fin de l'Abbaye Saint-Corneille

CHAPITRE I

SAINT-CORNEILLE AU DÉBUT DE LA RÉVOLUTION

La Réforme et les Guerres de Religion du 16^e siècle avaient profondément agité les esprits, affaibli la ferveur et relâché la discipline dans les monastères qui, faute d'un recrutement suffisant, se dépeuplèrent rapidement. Au siècle suivant, la renaissance religieuse qui suivit cette période troublée, favorisa la fondation de nouvelles congrégations qui se proposaient l'épuration des anciens ordres religieux ne répondant plus aux actuels besoins de la Religion. Le vieil ordre de Saint-Benoît, plus que millénaire était de ceux-là ; les Clunysiens en particulier, qui avaient abusé d'une trop grande prospérité, étaient tombés dans une profonde décadence.

Leur réformation fut entreprise par une congrégation fondée en 1621 à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, sous le patronage de saint Maur, compagnon de saint Benoît et fondateur du premier monastère bénédictin en France. L'abbé de Saint-Germain-des-Prés, supérieur général de cette congrégation étendait son autorité sur tous les couvents soumis à la nouvelle règle. Ceux-ci perdaient alors l'autonomie dont avait joui jusque là chaque monastère bénédictin.

Cette réforme fut introduite en 1626 à Saint-Corneille qui suivait la règle de Cluny depuis 1150. Quelques religieux refusèrent de se soumettre à une discipline autre que celle qu'ils avaient acceptée en entrant en religion. Ils furent exclus de la communauté, vécurent, en dehors de la clôture, dans des maisons appartenant à l'abbaye et conservèrent en viager leur part de la mense conventuelle, mais ils ne pouvaient pas recruter de nouveaux membres.

Mon sujet n'est pas l'histoire des Bénédictins de Saint-Maur pendant les 169 années (1621-1790) qu'ils demeurèrent à Saint-Corneille ; je crois cependant devoir mentionner quelques événements qui ont conditionné leur situation au début de la Révolution (*).

Vers le milieu du 17^e siècle, les Mauristes entreprirent de grands travaux, reconstruisant presque entièrement les bâtiments conventuels et transformant l'église, dont la décoration intérieure fut mise au goût du jour.

La démolition du logis abbatial, pour agrandir le jardin, ne précéda que de peu la suppression de l'Abbé lui-même ; en 1656, à la mort de celui-ci, (Simon le Gras, évêque de Soissons), le Pape Alexandre VII ordonna l'extinction du titre abbatial de Saint-Corneille et la réunion de sa mense à celle de l'abbaye du Val de Grâce de Paris. Coup dur pour le monastère compiégnois qui, depuis sa fondation, s'était toujours prévalu d'une entière indépendance, sauf envers le Pape et le Roi. Maintenant, suivant l'expression de dom Gillison, il « était tombé en quenouille », soumis à l'autorité de l'Abbesse du Val de Grâce, à la direction du Supérieur général de Saint-Maur et aux empiétements de l'évêque de Soissons qui, soutenu par le Pape, prenait peu à peu autorité sur les paroisses et les couvents de la ville, soumis jusqu'alors exclusivement à l'abbaye.

Depuis sa déchéance, son histoire abonde en procès et chicanes pour de mesquines questions de prestige et d'argent. Des difficultés financières obligèrent les moines à d'onéreux emprunts et même, dit-on, à brocanter les bijoux de leur trésor. Les travaux coûtaient cher, les revenus diminuaient et les dettes s'accumulaient. Le 29 mars 1764, le chapitre se réunit afin de solliciter du Supérieur Général l'autorisation de contracter un emprunt de 36 à 37 mille livres pour couvrir, spécifiait-il « des dettes criardes qui menaçaient la communauté journallement de recevoir quelque affront qui la jetterait dans un discrédit ruineux ».

Quatorze religieux, tous prêtres, signèrent l'acte d'emprunt. Enfin, le 31 octobre 1789, à l'acte de reconnaissance d'une autre dette contractée en 1776, ont signé les sept membres du Chapitre « tous prêtres et religieux profès de la Congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoît formant la communauté de la dite abbaye. » (2)

Tels étaient la situation et l'effectif de Saint-Corneille en 1790, lorsque l'Assemblée Nationale confisqua les biens des

(*) Voir références à la fin de l'article.

couvents et promit en échange aux religieux une rente viagère personnelle, sous la condition de se disperser, ou de se grouper en nombre suffisant, quel que soit leur ordre, dans quelques monastères laissés à leur disposition.

Le prieur Dom de Vaines et les six moines de Saint-Corneille reprirent leur liberté. Ils quittèrent leur couvent et devinrent de simples ecclésiastiques sans emploi, vivant isolément de la pension servie par la Nation, et des ressources qu'ils pouvaient se procurer par des travaux compatibles avec leur caractère et leurs capacités.

Après une longue vie de 914 ans, le monastère fondé par Charles le Chauve disparaissait. Le 21 février 1790, à la demande de la Municipalité, un « Te Deum » solennel fut chanté à Saint-Corneille à l'occasion du serment de fidélité à la Constitution, prêté par Louis XVI. Ce jour-là, les cloches sonnèrent le glas de la monarchie absolue et du monastère compiégnois. C'est la dernière manifestation religieuse publique qui fut célébrée à Saint-Corneille.

TOPOGRAPHIE DE SAINT-CORNEILLE. (3)

Le promeneur qui, aujourd'hui, sort de l'Hôtel de Ville et se dirige droit devant lui, rencontre au milieu de la place, la statue de Jeanne d'Arc. A partir de cet endroit il pénètre sur le terrain qu'occupait l'abbaye et en traverse le jardin jusqu'au N° 1 de la rue Saint-Corneille. Là, il entre, par le chevet, dans l'église qu'il suit dans toute sa longueur, jusqu'au N° 22 de la même rue, où s'élevait le portail.

Avant le percement de la rue, il y avait ici une place, « La Pentière » sur laquelle s'ouvraient la porte du monastère et celle de l'église.

L'abbaye, à la fin du 18^e siècle, s'étendait dans un vaste enclos de 2.736 toises 8 pouces (soit un hectare 3 ares 56 centiares) dont une moitié en bâtiments et l'autre en cours et jardins. Étroitement enserrée par les maisons qui s'étaient agglutinées autour d'elle, son contour n'avait pas dû beaucoup varier depuis la construction de la muraille primitive du 10^e siècle.

Faisons le tour de cet enclos en partant de la Pentière. Le mur N.-O. de l'église séparait le couvent de la place du Marché aux Herbes, dont les boutiques se nichaient entre ses contreforts ; puis, à partir du clocher de gauche, dont la base faisait saillie sur la place à hauteur du chœur, commençait un mur séparant les maisons de la rue des Bonnetiers du jardin du couvent. La rue et le mur se prolongeant jusqu'à peu près le milieu de l'actuelle place de l'Hôtel de Ville.

Là, en face de la rue des Bonnetiers et de la place du Marché au Blé, s'ouvrait, sur le jardin, le portail du logis abbatial démoli en 1656, encadré, sur la rue des Bonnetiers, par une tour et des vestiges de l'ancienne construction, et sur la place, par les bâtiments de justice de l'abbaye (auditoires et prisons).

Le mur de clôture se continuait ensuite entre les maisons de la place et le jardin, jusqu'au coin de la rue Saint-Jean-le-Petit (actuellement rue de L'Etoile), passait devant le Grenier à sel, derrière les maisons de la place du Change, qu'il séparait du cloître et s'arrêtait à notre point de départ, sur la Pentière, à la porte du Monastère qui s'ouvrait sur une cour donnant accès au Parloir, au logement du portier et au bureau du Célérier ou Econome.

Un grand nombre de maisons qui s'appuyaient autour de cette clôture appartenaient aux religieux, qui les louaient ou y logeaient les employés et serviteurs laïcs que la règle n'autorisait pas à habiter dans le couvent.

LES BATIMENTS CONVENTUELS. (4)

Pour évoquer les bâtiments conventuels disparus, transportons-nous dans le cloître, seule construction qui existe encore, et plaçons-nous au milieu du préau en tournant le dos à la porte de la rue Saint-Corneille, par laquelle nous sommes entrés.

Ce préau, dans lequel il y avait un puits était orné de plates-bandes et de motifs décoratifs en buis. Le cloître qui l'entoure encore, s'appuyait aux locaux de la communauté auxquels il donnait accès.

A notre gauche, un grand corps de logis prenant jour sur le préau et sur le jardin, comportait au rez-de-chaussée : la Salle Capitulaire, une classe, le départ d'un grand escalier, puis le réfectoire suivi d'une pièce s'éclairant sur la cour de la cuisine ; au premier étage, un grand dortoir et plusieurs cellules.

Le bâtiment en retour (en face de nous) comprenait au rez-de-chaussée : la cuisine avec puits et une cour derrière, une salle à manger, l'escalier, une autre salle et un bûcher ; à l'étage : un couloir desservait trois chambres, un magasin et des latrines. Sous ce bâtiment deux vastes caves superposées et communiquant par un escalier se raccordaient certainement aux souterrains qui règnent sous la ville.

Sur le côté droit du préau était l'hôtellerie où l'on accédait par la cour d'entrée ; un escalier montait à un grand dortoir et à cinq chambres prenant jour sur le préau ; au rez-de-chaussée, derrière le cloître, des écuries ouvraient sur un passage reliant la cour d'entrée à la cour des cuisines.

Tous ces bâtiments étaient surmontés de combles couverts de tuiles.

Enfin le quatrième côté du cloître adossé à l'église, comportait à l'étage des chambres couvertes par un toit en appentis.

Deux constructions en ailes sur le jardin, s'élevaient symétriquement aux deux extrémités du grand bâtiment de la Communauté. L'une appuyée à l'église à hauteur du sanctuaire et communiquant avec elle, comportait au rez-de-chaussée : la sacristie, un passage au cloître et l'escalier montant à la bibliothèque.

A l'autre bout, la seconde construction, mitoyenne avec une maison située en face du Grenier à sel, avait, au rez-de-chaussée un passage entre la cour de la cuisine et le jardin, une salle de compagnie avec boiseries et une autre petite pièce ; à l'étage plusieurs chambres lambrissées avec cheminées. C'était certainement le logis du Prieur. Pénétrons maintenant dans le jardin qui s'étendait entre les bâtiments de la Communauté, le chevet de l'église et le mur de clôture. Il était entouré de tilleuls, sa partie centrale était cultivée en potager et un puits y était creusé. Dans le fond étaient trois grands greniers à blé et des communs : bûcher, écuries, colombiers et poulailler.

Traversons ce jardin et sortons du couvent par le portail de l'abbé, en face de l'Hôtel de Ville ; et par la rue des Bonnetiers la place du Marché aux Herbes et la rue des Clochettes, nous reviendrons sur la Pentière, devant le porche de l'église que nous allons visiter.

L'ÉGLISE. (5)

L'église était précédée d'un narthex construit au début du 16^e siècle par le cardinal de Bourbon alors Abbé de Saint-Corneille. Le porche, surmonté d'une rosace qui n'eut jamais ni remplage ni vitraux, était flanqué de deux tours qui restèrent sans flèches. (Des vestiges en sont encore visibles place du Marché, au-dessus de la maison portant le N° 15). Ce narthex donnait accès au portail de l'église qui comportait : nef, chœur et sanctuaire, avec bas-côtés et déambulatoire surmontés d'une galerie éclairée par des fenêtres sur l'extérieur et ornée d'une balustrade en fer sur la nef et le chœur. Il n'y avait pas de transept : l'abside se terminait par trois grandes chapelles. Comme dans toutes les églises conventuelles, le chœur où se tenaient les moines, était presque aussi grand que la nef dont il était surélevé de trois marches ; le sanctuaire étant surélevé encore de neuf marches, l'autel, que les Mauristes avaient repoussé dans le fond du sanctuaire, dominait la nef d'environ 2 m. 50 cm.

Une porte, avec porche sur la place du Marché, était percée dans la deuxième travée de gauche. (Ce passage existe toujours). Une autre porte intérieure faisait communiquer le chœur avec le cloître.

Jusqu'au 18^e siècle, un jubé séparait le chœur de la nef ; il fut démoli en 1714, seuls subsistaient deux ambons élevés, reliés par une grille de fer. Deux autres grilles fermaient les bas-côtés.

Cette église, qui comportait 8 travées pour la nef et le chœur, mesurait 64 mètres de long (sans compter le narthex) sur 25 mètres de large. Pour fixer les idées rappelons que Saint-Jacques n'a que 51 mètres sur 16 m. 70 et Saint-Antoine 60 m. sur 17 m. 50.

Le chœur et le sanctuaire étaient carrelés en pierre de liais et petits carreaux noirs. La construction était en pierre, mais elle n'a jamais été voûtée en pierre : une voûte de bois, en carène, avait été posée pour masquer la charpente du comble ; plus tard, sans doute au 17^e siècle, une autre voûte en planches et plâtre est venue à son tour cacher la carène.

Deux grands clochers, dont les massives bases carrées débordaient à droite et à gauche du mur extérieur de l'église à hauteur du sanctuaire, élevaient leurs tours élégantes terminées par une flèche aiguë. Le clocher de droite, moins gros que l'autre, portait en plus du coq, et de la croix, une couronne fleuronée en plomb qui ceignait la flèche au milieu de sa hauteur : c'était le signe distinctif des Abbayes royales. Il y avait deux grosses cloches dans le clocher de gauche et huit petites dans celui de droite. (6)

Autant qu'on en puisse juger d'après les dessins de Léré et une lithographie de Bourgeois, du chevet de l'église en 1810, les fenêtres de la nef, les clochers et le porche sur la place du Marché étaient de style roman et l'abside gothique. Toute la décoration intérieure devait avoir été faite par les Mauristes.

A l'entrée du chœur, de chaque côté de la grille, deux autels s'appuyaient sur les ambons subsistants de l'ancien jubé, face à la nef.

Celui de droite, surmonté d'une statue en pierre peinte de la Sainte Vierge portant l'Enfant-Jésus, avait été érigé en chapelle à bénéfice en 1350 (7). On appela alors cette statue « La Vierge du Treillis » à cause d'une grille qui la protégeait. Les Mauristes supprimèrent cette grille et refirent le décor de la statue ; (mais était-elle peinte avant eux ?) et l'ornèrent de mains et de pieds d'argent (peut-être simple peinture d'argent et non orfèvreries). De ce jour, les Compiègnois l'appelèrent « La

Vierge au pied d'argent ». Elle était très populaire, très vénérée et on lui attribuait des guérisons miraculeuses. C'est cette belle statue du 14^e siècle, malheureusement mutilée qui, découverte à Saint-Nicolas, entra au Musée Vivienel en 1896.

Son décor étant en très mauvais état, on la fit décaper vers 1936. En 1947, la ville a mis en dépôt à l'église Saint-Jacques ce très beau souvenir de Saint-Corneille.

L'autre autel, à gauche, était celui de la paroisse « du Crucifix », paroisse des fieffés de Saint-Corneille et des prieurés rattachés à l'Abbaye.

Il était orné d'une statue de sainte Anne en bois peint, placée là par les Mauristes, pour faire pendant à la Vierge au pied d'argent.

D'après la description de Saint-Corneille faite par Wacquart en 1791 les trois chapelles absidiales étaient dédiées à saint Maur, saint Benoît et sainte Catherine. D'après dom Gillison, l'antique statue en bois de « N. D. de Carlopole », qui, pendant des siècles, était restée sur le grand autel, avait été placée par les Mauristes dans la chapelle derrière l'autel, y était-elle toujours ? Nous n'en savons rien, car les inventaires mobiliers des églises et couvents de 1790 ne tiennent pas compte des statues, considérées comme étant sans valeur. Il est cependant probable qu'elle était toujours dans l'absidiole centrale, car nous lisons dans le mémoire d'un vitrier, produit à la liquidation des biens de Saint-Corneille : « Le 29 décembre 1789 ; pour avoir fourni deux panneaux pour boucher deux trous de la chapelle de *N. D. de Carlopole*, 3 livres. » Cela nous donne, en tous cas, l'assurance qu'en 1789, une chapelle de l'église de Saint-Corneille portait toujours le nom primitif du Monastère.

Quoi qu'il en soit nous n'avons que bien peu de chance de retrouver l'antique statue : elle était en bois et en état de vétusté complet ; or, on a brûlé beaucoup de vieux bois à Saint-Corneille qui, nous le verrons, fut casernement de prisonniers de guerre, manutention militaire et salpêtrerie.

Dans les arcatures des bas-côtés du chœur, trois à droite et trois à gauche, étaient placés les cénotaphes, avec statues couchées en bois peint, des souverains et princes inhumés dans les caveaux de l'église, et ceux du fondateur et du restaurateur de l'abbaye. A droite, Charles-le-Chauve, Louis V et Louis VII ; à gauche : Louis II, Hugues II et Jean de France, quatrième fils de Charles VI. Chaque tombeau portait une épitaphe que rapporte la description de 1770. Sur le mur, derrière les cénotaphes, quatre plaques de marbre noir portant une épitaphe,

fermaient des niches dans lesquelles étaient déposés les cœurs de quatre membres de la maison d'Humières.

Dans le bas-côté droit de la nef, un grand sarcophage antique servait de fonts pour le baptême des enfants que les religieux avaient le privilège de baptiser dans les octaves de Pâques et de la Pentecôte ; et dans le bas-côté de gauche, près de la porte donnant sur le marché étaient d'autres fonts sur lesquels on baptisait les enfants des paroissiens du Crucifix.

Les stalles du chœur étaient antérieures à l'an 1500, dit la description de 1770.

L'orgue placé dans une tribune au-dessus de la grande entrée de l'église avait été acheté à l'Abbaye de Prémontré en 1691 pour 1500 livres ; sa réparation en 1727 par Deslandes facteur d'orgues à Paris avait coûté 2.500 livres.

Le maître-autel de Saint-Corneille avait eu longtemps la particularité d'être entièrement en bois, sans pierre sacrée. Cette particularité était regardée comme un privilège dont jouissaient seules la basilique Saint-Jean de Latran et les Abbayes de Saint-Denis et de Saint-Corneille ; mais après le Concile de Trente, celle-ci était rentrée dans la règle commune et une pierre sacrée avait été placée dans la table de bois. Le devant et le retable de cet autel étaient entièrement recouverts de plaques de vermeil enrichies de filigranes d'émaux et de pierres précieuses, ainsi que de statuette également en argent doré. Le bâti de bois portant la table était orné sur les côtés d'émaux représentant des épisodes de la vie de Jésus. Cette description date de 1770 ; elle fait songer à un travail de l'époque carolingienne. Serait-ce l'autel primitif ? Cela ne serait pas impossible, car nous savons que lorsque les religieux de Saint-Corneille ont fui devant l'invasion des Normands, ils ont emporté leur trésor à Senlis et l'ont rapporté plus tard. Mais nous aurons la surprise de lire dans le procès-verbal de l'inventaire de l'église en 1790, au sujet de cet autel : « La contretable en *cuivre* doré, le rétable aussi en *cuivre* doré, garni d'une grande, dix moyennes et quatre petites statues en vermeil et une en *cuivre* ». Il n'est pas, non plus, question d'émaux ni de pierreries. On a dit que les Mauristes avaient dû aliéner une partie de leur trésor pour payer leurs constructions ; nous en trouvons sans doute la preuve ici.

Au-dessus de l'autel, suspendu à une crosse, un tabernacle renfermait un ciboire en vermeil, et sur le tout dominait une grande croix fleurdéliée avec Christ en bois doré.

Un autre grand Crucifix « dont le Christ approchant de la grandeur naturelle, tout en argent pesant 41 marcs (10 kilos) »

surmontait la grille du chœur, nous dit la description de 1770 ; nous ne le retrouverons pas non plus dans l'inventaire de 1790.

Nous mentionnerons ici seulement pour mémoire le trésor, orfèvrerie et reliques. La brochure anonyme de 1770 et l'ouvrage du chanoine Morel (8) donnent tous les détails désirables. Nous les retrouverons d'ailleurs dans l'inventaire de 1790.

La Bibliothèque dont le catalogue, très récent, avait été achevé en septembre 1788, comportait 4.067 volumes, plus de nombreux manuscrits précieux, dont certains provenaient du legs fait par Charles-le-Chauve à son abbaye préférée. La dernière inscription au catalogue est la grande Encyclopédie de d'Alembert. Devons-nous en inférer la sympathie des moines pour l'esprit philosophique de cet ouvrage ?

CHAPITRE II

INVENTAIRE ET SÉQUESTRE

En exécution de la loi relative aux couvents désaffectés, le directoire du District de Compiègne procéda à l'inventaire mobilier de Saint-Corneille le 3 mai 1790 ; et conformément à la décision des « Conseils réunis d'aliénation des biens nationaux et des Affaires Ecclésiastiques » la mise sous scellés en fut opérée le 19 novembre, par une commission désignée par le Directoire du département de l'Oise, en présence de Devaines, ci-devant prier de Saint-Corneille et curé de la paroisse du Crucifix, des ci-devant religieux Buissenet, ex-dépositaire, et Degourds, ex-sacristain.

Tous les objets qui avaient été inventoriés le 3 mai furent récolés sur une expédition du dit inventaire, avant d'être placés sous scellés.

Le procès-verbal de cette opération existe toujours aux Archives départementales de l'Oise. (1)

Nous n'en donnons ici qu'un résumé, mais le document intégral prouve le soin avec lequel l'inventaire et la conservation des objets ont été faits à cette époque.

Le 19 novembre on recensa :

Dans l'église : les cloches, orgues, fonts baptismaux, chaire, chapelles, grilles. Les boiseries, stalles, lutrin, banquettes, crédences. La contretable et le retable de l'autel en cuivre doré, la croix et les chandeliers de l'autel.

Dans le Trésor : (1^{re} armoire) : Deux croix processionnelles d'argent, deux chandeliers, deux encensoirs d'argent. La châsse de saint Corneille en argent et vermeil. Trois calices avec leurs patènes, le vase aux saintes huiles, un ciboire, deux missels couverts en vermeil, un diptyque consulaire, seize reliquaires divers et deux bras de bois plaqué d'argent.

(2^e armoire) : La châsse du Saint-Suaire en or et pierreries. Girandoles et autres objets en cuivre doré. Un ostensor d'argent. Deux châsses anciennes plaquées d'argent. Dix-huit reliquaires, trois bras plaqués d'argent.

Tous ces objets, qui ont été trouvés en même nombre et de même nature que ceux portés à l'inventaire, furent transportés dans la Bibliothèque. Les scellés ont été posés sur les fenêtres et sur la porte du local ; Mariette, ancien serpentiste de l'église, et François Martin, demeurant tous deux à Compiègne, furent désignés comme gardiens des scellés. L'ex-prieur de Vaines accepta d'être gardien des objets non transportables et laissés dans l'église.

Le lendemain 20 novembre, les mêmes commissaires continuèrent leurs opérations.

Dans la sacristie : Les ornements sacerdotaux, les voiles, tentures et décorations pour obsèques et processions. Les linges d'autel et autres lingeries, les robes pour la Vierge, les vêtements des enfants de chœur, des chantres, du bedeau et du suisse, ont été trouvés conformes à ce qui était inscrit à l'inventaire, et furent transportés dans la bibliothèque dont les scellés avaient été levés en présence de leurs gardiens.

Dans la sacristie, neuf tableaux anciens, une armoire et un chapier ne pouvant pas être transportés facilement, restèrent sur place.

La commission s'est ensuite transportée *dans la bibliothèque* et a constaté que, conformément au catalogue, elle renfermait 4.067 volumes, 177 manuscrits et 27 tableaux. Ne voyant plus rien à déposer dans ce local, les scellés ont été apposés à nouveau et la clef remise au Secrétaire de la Commission.

Dans le Chartrier : Se trouvaient quatre grands corps d'armoiries à tiroirs dans lesquelles étaient renfermés les titres de l'Abbaye et de la paroisse du Crucifix. La porte du Chartrier fermée, et la clef remise au Secrétaire, les scellés ont été apposés sur la serrure.

Dans les chambres des religieux : La commission n'a trouvé que les lits, tables, chaises et meubles à usage personnel.

Et ne s'étant plus rien trouvé à comprendre au procès-verbal, les scellés ont été confiés à la garde des sieurs Mariette et

Martin, et les objets non placés sous scellés confiés à de Vaines. Le procès-verbal de l'opération a été signé par les témoins ex-religieux, les gardiens des scellés, les membres de la commission et leur secrétaire Bertrand.

*
**

Si la communauté bénédictine disparaissait, la paroisse du Crucifix subsistait et l'ex-prieur de Vaines en restait le curé ; son siège, nous l'avons vu, était dans l'église même de Saint-Corneille. Afin de pouvoir continuer son ministère, de Vaines demanda à la Commission de laisser à sa disposition les objets du Culte nécessaires au service paroissial : ornements et linges liturgiques, vases sacrés et garnitures d'autel, vêtements des enfants de chœur et du bedeau, etc.. Le Procureur-syndic du Directoire arrêta séance tenante que ces objets « seraient remis provisoirement au-dit Sr de Vaines, curé du Crucifix, à charge de les représenter à toutes réquisitions. »

Le dimanche 28 mars 1791, de Vaines prêta publiquement, à la messe paroissiale du Crucifix, le serment de fidélité à la Constitution, indispensable pour continuer son ministère pastoral.

Il ne resta d'ailleurs curé que peu de temps, car la paroisse du Crucifix fut supprimée par le décret du 27 juin 1791 remaniant les paroisses de la ville. De Vaines rendit alors au Directoire du District les objets qui lui avaient été confiés, il en reçut la décharge et ils furent réintégrés dans la bibliothèque avec procès-verbal d'ouverture et de fermeture des scellés.

Le 22 juin on avait déjà retiré du Dépôt « un dais, les plumes et les bâtons de la-dite abbaye, et quatre devants d'autels qui furent remis aux Officiers Municipaux, qui ont à les représenter et rendre aussitôt l'octave du Saint-Sacrement ». Certainement ces ornements étaient destinés à la procession de la Fête-Dieu.

Enfin, le 4 août, sur réquisition du Maire et des Officiers Municipaux, la bibliothèque, fut encore une fois ouverte par Scellier et Bertrand, en présence des gardiens des scellés, pour en sortir les tentures et ornements de deuil qui furent « donnés en compte à MM. les Marguilliers de Saint-Jacques et seront sous leur garde ». Ils devaient servir pour les obsèques de le Féron, commandant de la Garde Nationale de Compiègne.

La Municipalité a été déchargée de ces objets, ainsi que de ceux prêtés pour la Fête-Dieu, le 21 octobre, le tout fut réintégré dans le dépôt de Saint-Corneille avec toutes les formalités d'ouverture et de pose de scellés et procès-verbal de l'opération.

En même temps, on ajouta dans le dépôt plusieurs objets qui avaient été omis dans l'inventaire, entre autres, une petite couronne en argent, deux cœurs et deux mains d'argent, provenant de la chapelle de la Vierge. La couronne est celle que la description de 1770 indique comme étant placée les jours de fêtes sur la tête de « la Vierge au pied d'argent ». Nous ne pensons pas que les bras d'argent appartenaient à cette statue, c'étaient probablement des ex-voto ainsi que les cœurs.

*
**

Nous voyons qu'à cette date (21 octobre 1791) toutes les formalités d'inventaire et de séquestre avaient été faites très régulièrement et nous n'avons relevé — quoi qu'on ait écrit — aucune trace d'actes de pillage des couvents de Compiègne.

La Bibliothèque de Saint-Corneille servait de dépôt général pour tous les objets transportables inventoriés dans les couvents désaffectés de la ville.

Pouvons-nous suivre la trace de ces objets, et savoir ce qu'ils sont devenus ?

D'abord, les *Châsses* renfermant *les reliques* vénérées par les Compiégnois depuis des siècles.

Le chanoine Morel a écrit en 1922 dans une brochure intitulée « Les Saintes reliques vénérées dans l'église Saint-Jacques de Compiègne » : « La Révolution en s'emparant de toutes les » châsses des églises a laissé à l'abandon les saintes reliques » qu'elles contenaient, quand elle ne les a pas odieusement » profanées ou brûlées. Des personnes courageusement pieuses » et dignes de foi se sont ingénies à surveiller ce vandalisme. » Elles ont recueilli avec tout le soin possible ces précieuses » épaves ainsi que les actes qui en attestaient l'authenticité. La » tourmente passée, elle se sont empressées de les apporter à » l'église Saint-Jacques, elles ont fourni tous les renseignements » propres à mettre en lumière cette époque néfaste ».

Nous croyons que le savant historien qu'était le chanoine Morel s'est fait ici l'écho d'une tradition légendaire, que les faits ne semblent pas confirmer.

En effet, le 30 juillet 1791, le Directoire de Compiègne écrivait au département : « ...dans les premiers jours de la semaine nous nous occuperons de l'envoi à faire des matières d'or et d'argent à l'Hôtel de la Monnaie (2) ». Si cet envoi a bien été fait alors, les châsses et reliquaires étaient déjà sortis du dépôt de Saint-Corneille, puisque nous les retrouvons au complet un an plus tard, le 13 octobre 1792, à Saint-Jacques, lors de la confis-

cation du métal précieux dans les églises conservées au culte (3). Cette confiscation, rappelons-le, a été opérée en présence des curés qui ont recueilli les reliques des châsses détruites ; seuls les reliquaires en or ou en argent ont été violés. D'ailleurs, toutes les reliques provenant de Saint-Corneille figurent toujours dans le « Sacrarium » de Saint-Jacques, sauf le Saint-Suaire qui a disparu depuis dans des circonstances où la Révolution n'a aucune responsabilité.

Mais alors, comment les châsses et les reliquaires sont-ils allés de Saint-Corneille à Saint-Jacques ? Dans son ouvrage sur Mgr de la Rochefoucauld, l'abbé Humbert nous dit que Massieu, l'évêque constitutionnel de Beauvais, a fait, dès son élection, transférer processionnellement les reliques du monastère de Saint-Lucien désaffecté, à la cathédrale. Il nous semble évident qu'il a, de même, fait transférer les reliques réunies à Saint-Corneille, dans l'église Saint-Jacques où le culte continuait. Il est probable que la preuve écrite de cette translation existait dans les archives diocésaines de Beauvais si malheureusement détruites par les bombardements de 1940.

Que sont devenus les *ornements* et les *bronzes* ?

Dès septembre 1791, la Municipalité demande aux églises maintenues en exercice la liste des ornements sacerdotaux et objets du culte dont elles avaient besoin, pour remplacer ceux hors service. Les trois paroisses et les chapelles de l'Hôpital et du Collège exprimèrent leurs désirs, et reçurent satisfaction dans la mesure du possible. Déjà, le curé et les marguilliers de Saint-Jacques avaient demandé d'échanger une croix et un ostensor de vermeil en mauvais état, contre une autre croix et un autre ostensor également en argent doré, mais d'un poids moindre, à prendre dans le dépôt de Saint-Corneille ; satisfaction leur fut donnée, à la condition qu'ils s'engageassent à ne faire aucune réclamation au sujet de la différence de poids. (4)

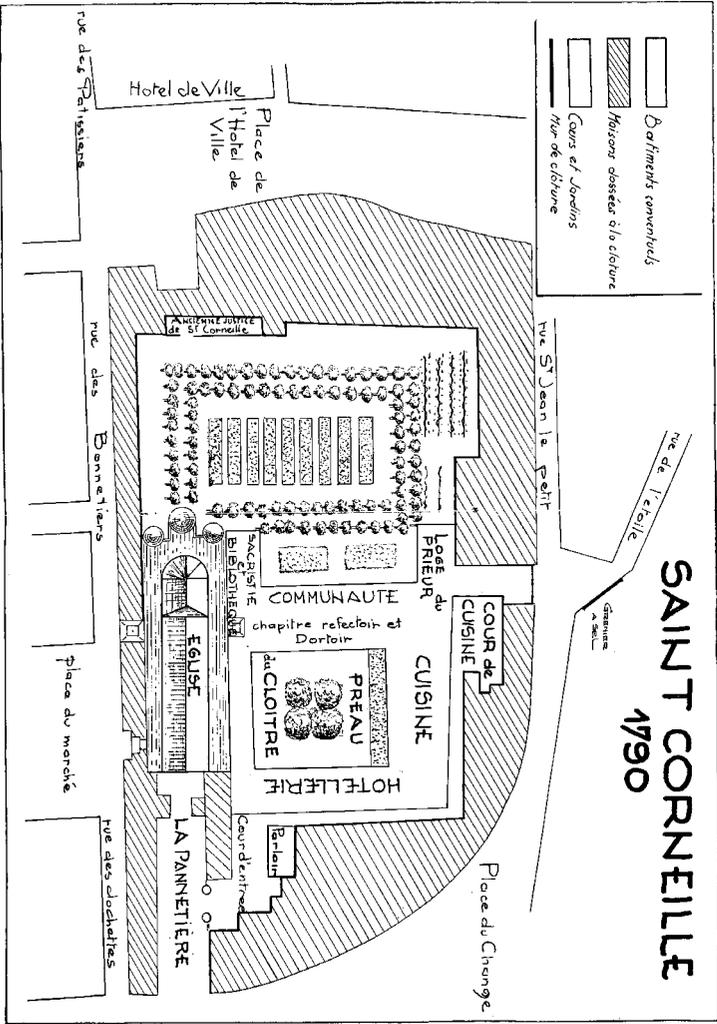
En décembre 1791, Saint-Jacques demanda l'échange de ses cloches contre celles de Saint-Corneille jugées plus harmonieuses. Le curé Deboves et les marguilliers eurent également satisfaction à ce sujet. (5)

Il est à remarquer que seuls les objets d'or et d'argent furent brisés et envoyés à la Monnaie et les cloches fondues pour faire des canons pendant la Révolution. Tous les autres objets en cuivre et en bronze, les ornements et les lingerie liturgiques restèrent dans les dépôts sans être détruits.

Nous avons vu autre part (6) que l'église Saint-Antoine, désaffectée en 1793, avait eu son mobilier saccagé et dispersé et avait eu beaucoup de peine à se remeubler lors du rétablissement

SAINT CORNEILLE 4790

-  Bâtimens conventuels
-  Maisons desservies à la cloître
-  Mur de clôture



etc... faisait 736 livres (11). A cette dernière vente, le citoyen Mouton qu'on retrouve toujours où une bonne affaire est à réaliser, se rendit acquéreur d'un lot de boiseries, cadres et vieux tableaux pour 60 livres, il n'a pas dû faire une mauvaise opération ce jour-là.

**

Nous avons maintenant un aperçu de ce que possédait Saint-Corneille en biens mobiliers, et de ce qu'ils sont devenus. Nous constatons qu'à la veille de la Révolution le couvent n'était pas somptueusement meublé et que l'église ne possédait que le nécessaire pour assurer décemment le Service Divin.

CHAPITRE III

AFFECTATION DES BATIMENTS CONVENTUELS

LES PRISONNIERS DE GUERRE.

La déclaration de la guerre à l'Autriche et à la Prusse du 20 avril 1792, fit de Compiègne une place militaire, dépôt d'un régiment de cavalerie et dépôt de remonte, la ville dut trouver du logement pour les hommes et les chevaux.

De plus, après les victoires de Valmy et de Jemmapes, les prisonniers affluèrent et Compiègne reçut un contingent de 350 Autrichiens qui furent casernés à Saint-Corneille (1). Tous les jours, le sous-officier responsable des prisonniers se présentait à l'Hôtel de Ville pour rendre compte des appels, de l'état du casernement et des incidents qui avaient pu se produire dans les vingt-quatre heures (2). Notons ici qu'à cette époque troublée, les officiers municipaux siégeaient en permanence et que deux d'entre eux étaient présents toute la nuit à l'Hôtel de Ville, pour parer à toutes éventualités : visa de passeports, troupes de passage, police, etc..., les charges de la municipalité étaient écrasantes.

Le 11 mai 1793, le Conseil demanda au Commissaire des guerres de faire évacuer les prisonniers dans des villes plus éloignées du théâtre des opérations, Compiègne étant surchargée de troupes à demeure ou de passage (3). Le 14, les Autrichiens furent dirigés sur Crépy, mais un corps de garde demeurait à Saint-Corneille (4) qui restait à la disposition de l'administration militaire. Par la suite, Compiègne recevra de nouveaux prisonniers qui seront logés à Sainte-Marie.

MAGASINS ET BOULANGERIE MILITAIRES.

Les bâtiments conventuels ne restèrent pas longtemps inoccupés, le 12 juin 1793 on annonça pour le 14 l'arrivée de 216 hommes et 160 chevaux du 2^e dragons, pour rester en dépôt à Compiègne. Le tailleur du régiment arrivé d'avance, demanda à la Municipalité un local pour y déposer 89 ballots d'effets appartenant audit régiment : on les lui fit déposer à Saint-Corneille (5).

En même temps que ce magasin d'habillement s'y installèrent un magasin à vivres et une boulangerie (6), pour la garnison, dont les fours, au nombre de sept, étaient établis dans la cuisine du couvent (7). Cette boulangerie souleva les protestations véhémentes des habitants de la place du Change effrayés par le danger d'incendie qui menaçait les maisons construites en grande partie en bois. Il est étonnant en effet que rien de grave n'arrivât car on accumulait à proximité des fours du bois et même du fourrage, lorsque le magasin établi à Saint-Antoine fut évacué.

Ces magasins et boulangerie, bien que placés sous l'autorité du Commissaire des guerres, étaient un sujet de préoccupation constante pour la Municipalité qui, non seulement recevait les doléances de ses administrés à leur sujet, mais aussi les réclamations des ouvriers boulangers et manutentionnaires civils dont elle était chargée de fixer les salaires. Cependant, en contre-partie, lors de la grande disette de 1794-1795, la ville fut autorisée à faire cuire du pain par la boulangerie militaire, pour les distributions faites aux nécessiteux, bien entendu avec la farine qu'elle se procurait à grand'peine (8).

Périodiquement, le Commissaire des guerres et les gardes-magasins des vivres et des fourrages se réunissaient avec les Officiers Municipaux pour contrôler les quantités et la qualité des denrées en magasin.

LA SALPÊTRERIE.

En même temps que les bâtiments conventuels étaient affectés à la Manutention militaire, un atelier de lavage de terres salpêtrées pour en extraire le nitre, avait été installé dans l'église de Saint-Corneille. C'est en y faisant des travaux d'aménagement que, le 7 avril 1794, on découvrit le caveau où reposaient les rois inhumés à Saint-Corneille, et que le tombeau du dauphin, fils de Charles VI, fut violé pour en récupérer le plomb (9).

Il y avait plusieurs salpêtreries dans le District, qui s'administraient elles-mêmes et vendaient directement leur production

aux poudreries. Le 16 avril 1795, un Commissaire du Comité de Salut Public vint visiter l'atelier de Compiègne et annoncer à la Municipalité que tous les autres établissements du District étaient supprimés ; en conséquence, celui de Saint-Corneille, seul subsistant, devrait augmenter sa production en traitant toutes les terres du District. Un agent général et un sous-agent seraient désignés et placés sous la surveillance et la responsabilité de la Municipalité qui nomma une Commission à cet effet (10). L'inauguration de la Salpêtrerie Municipale eut lieu le décadi 10 Messidor An 3 (juin 1795). Après la séance décadaire au Temple de l'Être-Suprême, l'assemblée se porta à l'atelier qui avait été décoré de feuillage ; un discours fut prononcé par le Maire Scellier et des gratifications furent distribuées aux ouvriers (11).

Le directeur fut autorisé à pénétrer dans tous les locaux du District pour recueillir les terres salpêtrées sans que les occupants puissent s'y opposer et la Municipalité fit appel au patriotisme des habitants.

« Alors —, nous dit Escuyer (12) —, le talent de déguster les terres devint une mode, ces fréquentes dégustations semblaient indiquer le degré d'intérêt qu'on prenait à la chose publique, elle était regardée presque comme un acte patriotique, et les belles Compiégnoises, elles-mêmes, en portant à leur bouche des pincées de terre ou de cendres, se faisaient un mérite de juger de leur saveur, et de décider à quel degré elles étaient salpêtrées. »

Cette manufacture était un motif de constante préoccupation pour la Municipalité ; le registre des délibérations et arrêtés du Conseil à cette époque, mentionne presque journellement l'intervention de la Commission au sujet du salaire des ouvriers, de crédits pour l'achat de matériel ou l'entretien de l'atelier ; ainsi que pour la vente du salpêtre.

D'ailleurs, cette exploitation municipale ne dura que six mois, et le Conseil fut bientôt autorisé à céder cet établissement. Le 20 janvier 1796, après inventaire, le citoyen Billon se rendit acquéreur du matériel et du salpêtre en magasin moyennant la somme de 29.680 livres en assignats ; il fut autorisé à rester en location à Saint-Corneille, à rechercher les terres salpêtrées et à établir d'autres ateliers dans toute l'étendue du District de Compiègne (13).

La Municipalité était débarrassée de la gestion de la Salpêtrerie Nationale, cependant elle dut intervenir encore en 1799 pour arbitrer un différend entre le salpêtrier et le garde-magasin militaire : Billon s'était installé sans droit dans

l'ancienne bibliothèque attenante à l'église qu'il louait, et le garde-magasin revendiquait ce local. Comme ils n'arrivaient pas à se mettre d'accord le Conseil trancha le différend en mettant Billon en demeure d'évacuer, dans les 24 heures, le local qu'il occupait indûment (14). Cet incident nous prouve qu'en 1799, l'église était encore occupée par la salpêtrerie. Jusqu'à quelle date y resta-t-elle ? Nous ne le savons pas positivement, mais nous avons connaissance d'une pétition du 26 Germinal An 12 (16 avril 1804) faite par les marchands et habitants de la rue des Bonnetiers et de la place du Marché, se plaignant « que les voitures de paille destinées au *Magasin des fourrages établi dans la ci-devant église de Saint-Corneille* passaient et séjournaient dans ces rues les jours de marché... » Après délibération le Conseil arrêta que « *le garde-magasin des fourrages établi dans la ci-devant église de Saint-Corneille* sera tenu de faire diriger, par la placé au Blé, dans la grande cour de Saint-Corneille, les voitures apportant ou venant chercher du fourrage » (15).

Nous retenons de cette pétition et de la sanction qui intervint, qu'en 1804 il n'y avait plus de salpêtrerie dans l'église, mais un magasin de fourrage. Il y restera jusqu'à la démolition de l'église, et en 1820, Léré décrit et dessine un grand hangar à fourrage dans le jardin de l'Abbaye.

DIÉMOLITION DES CLOCHERS DE SAINT-CORNEILLE (16).

Pour obéir à la loi sectaire et stupide qui prescrivait la démolition des clochers des églises désaffectées, le Directoire du District de Compiègne chargea le citoyen Boulée, entrepreneur de charpente, de jeter à bas les flèches des deux clochers de Saint-Corneille ; et le 10 mai 1794, les Administrateurs furent mis en possession du mémoire des travaux exécutés, comprenant 126 journées d'ouvriers à 5 livres, soit 630 livres plus 1/10^e pour matériel, soins, etc... soit 63 livres, au total 693 livres. Le Directoire de Compiègne accepta ce mémoire et le transmit pour accord au département avant de le régler. Mais celui-ci, considérant que la démolition des clochers aurait dû se faire par adjudication et non à l'amiable, que beaucoup trop de temps avait été passé à ce travail et que le prix demandé était exorbitant, arrêta qu'avant de faire droit à la demande de l'entrepreneur, le District de Compiègne devra faire connaître quel usage a été fait des matériaux de démolition, qui auraient dû servir au paiement de la main-d'œuvre, à quelle somme se montait le prix de la vente qui avait dû en être faite, et à procéder à une nouvelle estimation de l'ouvrage.

Il fut difficile de retrouver la trace des matériaux de démolition, le vieux bois ayant été, disait-on, brûlé par la salpêtrerie, la boulangerie et les soldats du corps de garde... Quant au fer et au plomb des clochers, ils sont simplement passés sous silence. Bref, le Directoire de Compiègne demanda que le mémoire soit acquitté « révolutionnairement ».. Argument suprême ! Boulée, membre influent de la Société Populaire, sans-culotte notoire et très craint était bien vu à Beauvais. Le Directoire du département, après délibération, décida qu'un mandat de 693 livres lui serait délivré sans plus discuter son mémoire.

Cette histoire de la démolition des flèches de Saint-Corneille nous semble représentative de l'activité révolutionnaire et mercantile de certains entrepreneurs de Compiègne qu'on retrouve dans toutes les fructueuses opérations sur les Biens Nationaux. Nous remarquerons aussi que s'il y a toujours la même débauche de paperasserie, nous sommes loin de l'ordre et de l'intégrité qui avaient présidé aux inventaires de 1790 et de 1791.

CHAPITRE IV

PROJETS DE LOTISSEMENT ET DE DÉMOLITION DE L'ÉGLISE

Dès la mise sous séquestre de Saint-Corneille, la plupart des occupants des maisons entourant le monastère se portèrent acquéreurs des immeubles qu'ils louaient aux religieux. A la demande du Directoire du District de Compiègne, l'estimation en fut faite par Wacquart, architecte-expert. En octobre et novembre 1790 furent vendus en deux lots les anciens bâtiments de justice, l'un pour 3.950 livres, l'autre pour 5.000. La même année, on demanda 3.000 livres d'une maison située sur la Pentière, à l'entrée du couvent ; d'une autre, place du Change, 2.000. En avril 1792, la maison bâtie entre les contreforts du portail, place du Marché fut vendue 1.200 livres. En août de la même année, les bâtiments des communs situés dans le fond du jardin, furent achetés 4.855 livres par le propriétaire de la maison mitoyenne. Déjà en décembre 1791, un sieur Boussa avait soumissionné pour le couvent entier y compris l'église : le tout fut estimé 54.000 livres, mais la vente n'eut pas lieu. Bien d'autres expertises furent faites. Nous rapportons seulement celle-ci à titre indicatif (1). en rappelant que la livre valait à cette époque, sensiblement le franc or de 1914.

Le 9 thermidor An 6 (27 juillet 1798), en se référant à une loi d'avril 1793, concernant la vente et la division par lots séparés des ci-devant abbayes et monastères, la Municipalité de Compiègne désignait Wacquant devenu inspecteur des Bâtiments Nationaux pour l'Oise, afin de lever le plan du Monastère « qu'il sera nécessaire de diviser pour en tirer un parti convenable, et satisfaire différents particuliers se proposant de faire des soumissions partielles ». Deux projets furent présentés par Wacquant, dont l'un, qui eut la préférence du Conseil, prévoyait l'établissement d'une halle au blé dans l'enclos du couvent. Les deux projets furent adressés au Corps Législatif avec une pétition tendant à obtenir une loi qui : 1° ordonnerait l'exécution du plan choisi ; 2° autoriserait la commune de Compiègne « à acquérir le terrain de Saint-Corneille par la voie des enchères et par l'organe des Administrateurs, ainsi qu'à faire toutes les opérations de revente que nécessiterait l'établissement proposé ; et que le tout serait soumis au département de l'Oise, avec invitation de l'appuyer et de solliciter l'approbation du ministre compétent du Directoire exécutif conformément à la loi » (2).

Pendant plus de quatre ans, aucune suite ne fut donnée à cette pétition par le gouvernement. Enfin, au commencement de Pluviôse An 13 (janvier 1803), le sous-préfet de Compiègne avisa officieusement la Municipalité que le moment était favorable pour solliciter à nouveau la concession de Saint-Corneille par la ville, et pour exposer dans un mémoire détaillé les avantages qui en résulteraient pour la ville et pour le gouvernement.

Une commission, composée de trois entrepreneurs, sous la présidence du premier adjoint, fut chargée de faire un rapport. Ce document fait ressortir : 1° Qu'il serait de l'intérêt général que la cession de Saint-Corneille s'effectuât puisqu'elle rendrait plus facile la circulation par la création de nouvelles rues et permettrait aux maisons environnant le monastère de s'agrandir. 2° Que la ville peut offrir de se charger d'établir sur ce terrain avec les bâtiments qui en dépendent, un local destiné aux Tribunaux de Paix et de Commerce, d'y faire construire une prison spacieuse et aérée ; une maison d'arrêt et une caserne de gendarmerie ; et même d'y prévoir un atelier de charité. 3° La dépense occasionnée par ces divers établissements serait compensée par la vente des démolitions des bâtiments inutiles et des terrains superflus. Le Conseil fit sien ce projet, et chargea le premier adjoint de faire toutes les démarches nécessaires pour sa réalisation (3).

Enfin, le 11 Prairial An 11 (31 mai 1803), le Ministre de l'Intérieur ordonna qu'une estimation contradictoire soit faite par deux experts : un pour la ville et un pour le Domaine ; puis les pourparlers furent encore une fois interrompus.

*
**

Entre temps, le Conseil avait été saisi d'une pétition des habitants de la place du Change tendant à obtenir l'évacuation des bâtiments occupés par la boulangerie et les Magasins militaires en raison du risque d'incendie causé par l'accumulation de matières inflammables à proximité des fours à pain. Déjà des incendies, qu'heureusement on avait pu éteindre à temps, s'étaient déclarés, mais tous les jours un sinistre pouvait se produire (4). Ce n'était pas la première fois que les voisins de la Manutention pétitionnaient à ce sujet, et ce ne sera pas la dernière ; ce danger était réel, mais il est permis de penser que cette pétition arrivant très à propos, fut suggérée, pour faire pression, par les entrepreneurs de la Commission très intéressés par l'éventualité de constructions à élever sur les terrains de biens nationaux. D'ailleurs, la Municipalité était harcelée de demandes d'achat de terrains, de questions concernant les alignements prévus et de réclamations au sujet du mur du couvent qui s'écroulait par endroits, laissant les propriétaires mitoyens sans clôture.

DÉMOLITION DE L'ÉGLISE.

Lorsqu'en 1805, Dalmas fut nommé maire de Compiègne, il proposa au Conseil de reprendre les démarches auprès du Gouvernement pour obtenir l'abandon de l'ancienne abbaye au profit de la ville. Une solution intervint enfin : le Ministre de la Guerre, par un arrêté du 4 avril 1806 mit l'église seule, à la disposition de la ville, à charge pour celle-ci d'en faire, à ses frais, la démolition, de réparer les dégradations qu'elle pouvait occasionner aux maisons voisines et aux bâtiments réservés par le Gouvernement, de pratiquer une rue qui serait alignée des deux côtés et pavée dans toute sa longueur ; de pratiquer deux passages publics, de construire sur l'alignement du côté droit de l'église, un mur avec une porte cochère, pour clore l'ancien jardin. Cet alignement entraînait la démolition des anciens bâtiments de Justice, mais conservait au coin de la rue des Bonnetiers et de la nouvelle rue, la tour qui subsistait.

Dalmas conçut un plan séduisant qui consistait à démolir seulement l'abside et le portail de l'église, ainsi que la voûte et les combles de la nef par où passerait la nouvelle rue, mais qui

conserverait les arcades et les bas-côtés avec les galeries qui les surmontaient. Ce plan donnait la possibilité de convertir les galeries en greniers d'abondance pour la ville, ou de les louer pour le commerce ; de plus, les arcades conserveraient à la rue un alignement parfait et une belle ordonnance.

C'est ce projet qui fut mis à exécution par le Maire qui s'adjoignit un caissier, un architecte et un surveillant des travaux. La démolition des tours, de la toiture, minées par les infiltrations des eaux pluviales, depuis plus de dix ans, fut délicate et coûteuse.

Un aménagement des galeries fut fait à la réquisition du gouvernement pour servir de dépôt d'effets militaires et un bail avait même été passé, mais le gouvernement abandonnant son projet, les travaux exécutés restèrent pour compte à la ville, qui dut faire de nouvelles dépenses pour mettre les galeries en état d'être louées à des commerçants.

Un tableau des recettes et des dépenses de cette opération fut dressé et présenté à la Municipalité par Dalmas lorsqu'en 1811, il quitta la mairie pour la sous-préfecture de Compiègne. Les recettes : vente de matériaux, cessions de terrains et locations se montaient à 24.113 livres 16 sols. Les dépenses : démolition, main-d'œuvre, traitements et fournitures diverses étaient de même somme. L'opération n'avait donc rien coûté à la ville qui restait propriétaire des arcades dont elle comptait tirer profit. Le Conseil vota des remerciements à Dalmas pour sa gestion, ses comptes furent acceptés et quitus lui fut donné, ainsi qu'aux commissaires qui l'avaient secondé (5).

Cette opération ne donnait pas satisfaction aux voisins de l'Abbaye. Non seulement la Manutention (leur bête noire) subsistait, mais ils devaient abandonner l'espoir d'acheter des parcelles du couvent. Ils eurent même une nouvelle alerte pendant la démolition de l'église. En avril 1810 Napoléon était venu à Compiègne accueillir sa nouvelle épouse, l'archiduchesse Marie-Louise. Un jour, au retour d'une promenade à cheval sur le plateau de Margny, l'Empereur passa par la nouvelle rue en construction ; il s'arrêta, visita les bâtiments de Saint-Corneille et manifesta l'intention d'y installer une caserne. Immédiatement cette nouvelle se répandit et les malheureux habitants de la place du Change, encore plus effrayés par les soldats que par les fours à pain, pétitionnèrent encore une fois auprès de la Municipalité en lui demandant de soutenir leur revendication. Le Conseil, qui n'avait pas abandonné tout espoir au sujet des bâtiments de Saint-Corneille, exposa à qui de droit, qu'une caserne serait mal placée en plein centre de la ville et offrait en

échange le terrain beaucoup plus vaste et mieux situé du Collège. La ville obtiendrait ainsi les bâtiments convoités et se débrouillerait ensuite avec le collège dont elle se souciait peu alors. Mais aucune suite ne fut donnée au projet de l'Empereur ; boulangerie et magasins restèrent à Saint-Corneille (6).

*
**

La Municipalité n'était pas encore au bout de ses peines, malgré un entretien onéreux, les arcades de la rue Saint-Corneille, privées du point d'appui de la voûte, refusaient décidément à rester en équilibre et menaçaient de s'écrouler. Pour prévenir cette éventualité le Maire de Lancry sollicita en 1820 l'autorisation de vendre les arcades et leur terrain et d'en employer le prix au pavage de la rue, il s'engageait, si cette autorisation était accordée, à imposer aux acquéreurs l'obligation de bâtir à leur place des maisons d'un style uniforme (7).

Trois ans passèrent encore avant que l'autorisation fût donnée, et enfin l'adjudication des arcades eut lieu le dimanche 11 janvier 1824 dans une salle de l'Hôtel de Ville. Le cahier des charges comprenait 25 articles dont les principaux — pour nous — spécifiaient : « Que les arcades seront cédées par la ville pour être démolies, à la charge pour les adjudicataires de reconstruire des maisons sur l'emplacement des arcades et sur un alignement donné, en laissant une rue de neuf mètres de large ». La maçonnerie devra être terminée avant le mois de novembre 1824, afin qu'à cette époque la rue devienne libre pour les piétons et les voitures. Les façades de chaque étage seront en pierre de taille et exécutées conformément au dessin imposé sans modification, sauf pour les boutiques — « L'éperon d'angle du portail sur la place du Marché, où est placée la cloche, doit être réservé comme appartenant à la Ville. » — L'ancien porche sur le marché devra être transformé en passage ; un autre passage devra être ouvert pour faire communiquer la rue des Bonnetiers avec la rue Saint-Corneille ; un autre passage fera communiquer la rue Saint-Corneille avec le préau du cloître. Le prix sera payable dans le mois de l'adjudication et sera versé, jusqu'à concurrence de 14.000 frs entre les mains du sieur Biscuit, entrepreneur, pour les frais du pavage et du terrassement de la rue, et le surplus sera versé dans la caisse du Receveur Municipal (8). Les choses furent simplifiées par le fait que Biscuit se rendit acquéreur de la totalité des arcades au prix de 14.000 frs, somme pour laquelle il s'était engagé à paver la rue (9), et c'est lui qui a bâti les maisons de la rue Saint-Corneille comme nous l'avons connue jusqu'aux bombardements de mai 1940.

Nous sommes témoins que les clauses du cahier des charges ont été respectées. La Ville de Compiègne n'avait plus rien à déboursier, mais elle ne possédait plus rien de l'antique abbaye, sauf les restes du portail du 16^e siècle auxquels est toujours fixée la cloche du marché. Nous espérons qu'elle en est toujours propriétaire et qu'elle les conservera jalousement. C'est le seul témoin subsistant de l'église de Saint-Cornelle.

Tel était l'état du monastère compiégnais en 1825. Sur l'emplacement de l'église démolie, une rue était tracée. Les bâtiments conventuels restaient ce qu'ils étaient depuis 1793 : Manutention et magasins militaires. Le jardin était parc à fourrage.

Sous le Second Empire, la rue Napoléon fut construite sur le jardin et la place de l'Hôtel-de-Ville s'agrandit et prit l'aspect que nous lui avons connu jusqu'aux destructions de mai 1940.

Henri MULLER.

RÉFÉRENCES

CHAPITRE I

Saint-Cornelle au début de la Révolution.

- (1) Voir Dom Gillison et Escuyer (Mns. Bibl. Mle de Compiègne).
- (2) Arch. Départ. de l'Oise Série Q 1^{er} dossier.
- (3) Voir plan.
- (4) Voir Arch. Départ. Q. Estimation de l'église et des bâtiments du 14 déc. 1791.
- (5) Voir description historique des reliques et monuments remarquables de l'église royale de Saint-Cornelle 1770 (sans nom d'auteur). Bib. Mle 14.209.
- (6) Léré, XIII p. 208.
- (7) Gillison, Tome II, p. 224.
- (8) Les saintes reliques vénérées dans l'église Saint-Jacques de Compiègne (1922).

CHAPITRE II

Inventaire et Séquestre.

- (1) Arch. Départ. de l'Oise : Liquidation et Séquestre de Saint-Cornelle de Compiègne (série Q).
- (2) Arch. Départ. série Q.
- (3) De Marcy. Documents relatifs aux monuments et emblèmes détruits en 1792.
- (4) Arch. Départ. de l'Oise, série Q.
- (5) Arch. Mun. P. 4.
- (6) Henri Muller « Les paroisses de Compiègne pendant la Révolution ». Bull. Sté Hque T. XXIV, p. 144.

- (7) Arch. Mun. D 16 p. 96.
- (8) Voir de Marcy, op. cit. P. 14.
- (9) Escuyer Hre Manuste de Compiègne. Vol. VII, p. 1.
- (10) Arch. Départ. de l'Oise Q 1^{er} dossier.
- (11) Arch. Départ. Q.

CHAPITRE III

Affectation des Bâtiments Conventuels.

- | | |
|--|------------------|
| (1) Arch. Mles Série D (registres des délibérations) | 12 p. 50 |
| (2) Arch. Mles D | 12 p. 8 |
| (3) Arch. Mles D | 12 p. 46 |
| (4) Arch. Mles D | 12 p. 51 |
| (5) Arch. Mles D | 12 p. 71 |
| (6) Arch. Mles D | 12 p. 106 |
| (7) Voir Léré. | |
| (8) Arch. Mles D | 15 p. 19 et 43 |
| (9) Escuyer Vol. VI p. 171. | |
| (10) Arch. Mles D | 13 p. 27 |
| (11) Arch. Mles D | 13 p. 151 |
| (12) Escuyer Vol. VI p. 165. | |
| (13) Arch. Mles D | 15 p. 134 et 231 |
| (14) Arch. Mles D | 18 p. 135 |
| (15) Arch. Mles D | 21 p. 54 |
| (16) Voir Arch. Départ. Q. | |

CHAPITRE IV

Projets de lotissement et démolition de l'église.

- | | |
|--|-----------|
| (1) Voir Arch. Départ. Série Q. Liquidation et séquestre de St-Cornelle. | |
| (2) Arch. Mles Série D | 17 p. 171 |
| (3) Arch. Mles D | 19 p. 44 |
| (4) Arch. Mles D | 20 p. 13 |
| (5) Arch. Mles D | 22 p. 36 |
| (6) Escuyer Vol. VII p. 83. | |
| (7) Arch. Mles D | 23 p. 70 |
| (8) Arch. Mles D | 24 p. 47 |
| (9) Arch. Mles D | 24 p. 73 |